

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 AVRIL 2019**

L'An deux mille dix-neuf, le deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SOREZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de SOREZE, sous la présidence de **M. Albert MAMY, Maire de la commune de SOREZE**.

Présents : M. Albert MAMY, Maire, Mmes Josette SALLES, Rose FABRE, Lisette GRANDAZZI, Marie-Lise HOUSSEAU, Caroline MARCHAND, Magali PERRIN, Nelly RAMIERE, MM. Marc DURAND, René ESCUDIER, Didier GLEIZES, François MARCOU, Thierry POUVREAU, Thierry SEMAT, André SOULARD.

Ayant donné procuration : Gérard de LÉOTOING à Josette SALLES, Anne-Marie LUCENA, à Lisette GRANDAZZI.

Absents excusés : Philippe DUSSEL, Isabelle LASNE, Myriam MAURICE, Myriam MORETTI, Michel PIERSON, Yannick TEYSSEYRE.

Joselle SALLES *été élue secrétaire*.

⇒ Le compte rendu de la réunion du 11 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

1) - Vote des produits et taxes d'imposition des 3 taxes directes locales 2019- D2019-037.

Vu l'état 1259 COM de notification des taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2019,

Considérant que le vote des taux des taxes d'imposition locale doit être approuvé par l'assemblée délibérante,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 17 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

DÉCIDE pour l'année 2019 :

De ne pas augmenter les taux d'imposition qui s'établissent comme suit :

<u>TAXES</u>	<u>TAUX</u>	<u>Produits correspondants</u>
-taxe d'habitation	22,67%	687 581€
-taxe foncière (bâti)	21,83%	555 574€
-taxe foncière (non bâti)	94,44%	60 725€
Soit un total de produit fiscal attendu de 1 303 880€ .		

2) - Approbation du budget primitif 2019 de la commune - D2019-038.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 de la commune arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 25 mars 2019 comme suit :

	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de fonctionnement	2 634 797,25€	2 634 797,25€
Section d'investissement	2 393 995,01€	2 393 995,01€
TOTAL	5 028 792,26€	5 028 792,26€

Vu l'avis de la commission des finances du 25 mars 2019,

Vu le projet de budget primitif 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 17 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

APPROUVE le budget primitif 2019 de la commune comme suit :

	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de fonctionnement	2 634 797,25€	2 634 797,25€
Section d'investissement	2 393 995,01€	2 393 995,01€
TOTAL	5 028 792,26€	5 028 792,26€

3) - Approbation du budget primitif assainissement 2019 - D2019-039.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 de la commune arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 25 mars 2019 comme suit :

	<u>DÉPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section d'exploitation	257 200,63€	257 200,63€
Section d'investissement	999 412,54€	999 412,54€
TOTAL	1 256 613,17€	1 256 613,17€

Vu l'avis de la commission des finances du 25 mars 2019,

Vu le projet de budget primitif 2019,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 17 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

APPROUVE le budget primitif 2019 service assainissement comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	257 200,63€	257 200,63€
Section d'investissement	999 412,54€	999 412,54€
TOTAL	1 256 613,17€	1 256 613,17€

4) - Participation des communes aux frais de fonctionnement 2019 de l'école publique - D2019-040.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le détail des charges de fonctionnement de l'école primaire publique pour l'année 2018/2019 qui s'élèvent à **294 550,34€** soit **1099,07€ par élève**. Il rappelle également que la participation des communes avait été fixée pour l'année 2017/2018 à 780€ par enfant.

Compte tenu d'une légère baisse du coût par élève due à la suppression des nouvelles activités périscolaires, Monsieur le Maire propose de ne pas revaloriser pour 2019 le montant de la participation pour les frais de fonctionnement de l'école publique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

DECIDE de maintenir la contribution des communes aux frais de fonctionnement de l'Ecole Publique pour l'année 2019 à 780€ par élève.

5) - Recrutement agents contractuels non permanents été 2019 - D2019-041.

VU l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 autorisant le recrutement de personnel en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité ;

VU la loi du 12 mars 2012 modifiant l'article 3 1° de loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de prévoir le recrutement temporaire d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité durant la saison touristique ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 17 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

DÉCIDE pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2019 de recruter :

- **12 adjoints techniques ou administratifs à temps complet ; ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 348, majoré 326 de l'échelon 1, du grade d'adjoint technique ou administratif actuellement en vigueur.**
- **3 postes d'éducateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet, titulaires du brevet d'Etat de maître-nageur sauveteur (MNS), du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) ou du brevet d'Etat d'éducateur sportif du 1^{er} degré des activités de la natation (BEESAN), option maître-nageur sauveteur. Ces agents seront rémunérés sur la base du grade d'éducateur territorial des APS entre le 3^{ème} et le 5^{ème} échelon.**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les arrêtés de recrutement correspondants.

6) - Demande de subvention au titre de la DSIL rues de Puyvert & St-Jacques – D2019 - 042

VU la délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2018 sollicitant une aide financière au titre de la **Dotaton de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)** pour l'opération de requalification urbaine du centre-bourg portant sur les rues de Puyvert et Saint-Jacques ;

VU l'avant-projet sommaire établi par le Cabinet « Un Pour Cent Paysages » qui estime le montant prévisionnel de l'opération à **330 834€ H.T.** ;

CONSIDÉRANT que l'assiette éligible à la DSIL sur cette opération s'élève à **174 168€ H.T.** ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 17 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

DÉCIDE de solliciter une aide financière au titre de la Dotaton de Soutien à l'Investissement Local à hauteur de 50% soit 87 084€.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.

Le Maire - Albert MAMY